



## Audience suite à la grève du 26.01.2021, Compte-rendu du SNALC

- Présents pour le rectorat:
  - Isabelle CHAZAL Secrétaire générale
  - Cédric MICHEL Directeur de cabinet
- Organisations syndicales : CGT – FO - FSU – SNALC - SUD éducation

La rencontre est provoquée suite à la grève du 26 janvier 2021. La manifestation du même jour a réuni 1500 personnes qui sont passées devant le rectorat, malgré les contraintes sanitaires et le couvre-feu à 18h. La mobilisation visait à dénoncer le ras-le-bol de l'ensemble du personnel ainsi que le mépris du ministère face aux différentes revendications (avec en tête de liste, plus de moyens et de véritables revalorisations salariales). La présence des infirmières scolaires a été remarquée dans le cortège, ainsi que celle des étudiants, accompagnés de leurs enseignants du supérieur, qui se mobilisent pour retrouver l'enseignement en présentiel.

L'administration a accepté de recevoir une délégation composée d'un membre de chaque organisation syndicale.

### Les revendications communes des OS :

- Sur la thématique des moyens ; le **SNALC** constate un effort très faible fait sur le premier degré mais il est anormal que cela soit financé par une baisse de l'enveloppe du second degré. Dans les dotations horaires, le poids des HSA est toujours plus grand. Cela met les collègues dans des conditions de travail intenable et génère des cartes scolaires, des services partagés qui dégradent la qualité des enseignements.

Sur la crise sanitaire, le **SNALC** demande une autre gestion, avec des embauches supplémentaires et pas seulement pour remplacer les personnels vulnérables ou malades.

- les assistantes sociales réclament la prime Rep+ dont la profession n'est pas bénéficiaire. Les conditions de travail se dégradent, le personnel est de plus en plus souvent agressé et pas soutenu. Elles demandent également la création de poste.

- Les assistants d'éducation sont mobilisés depuis le 1<sup>er</sup> décembre sans aucune réponse du ministère depuis 2 mois. Ils réclament des CDD de 3 ans, le **SNALC** demande la possibilité de continuer ce métier après 6 ans, par l'obtention d'un CDI ou mieux de la création d'un statut de fonctionnaire après plusieurs CDD (VAE ou concours, et formation...). Ils demandent aussi une augmentation de salaire et un plan d'embauche massif. Ils se disent prêts à continuer le mouvement à la rentrée de mars. Aujourd'hui le métier d'AED n'est plus un travail d'étudiant.

- Pour les AESH, le **SNALC** demande à revoir les grilles salariales ; elles sont si basses que les indices planchers ont dû être revus pas deux fois en deux ans ! (par rapport à l'augmentation du SMIC). Il veut aussi un groupe de travail sur la mutualisation, qui est poussée à l'extrême dans notre département, ce qui nuit aux conditions de travail des collègues.

- Concernant les revendications salariales des enseignants, les OS considèrent toutes que le grenelle est une insulte : revalorisation dégressive seulement pour les débuts de carrière (jusqu'au 7<sup>ème</sup> échelon) et après plus rien.

Le **SNALC** précise : ces revalorisations salariales « historiques » laissent 70 % des collègues de côté. La prime d'équipement de 150 € est elle aussi insuffisante au regard des dépenses informatiques d'un enseignant (surtout en cette période d'enseignement à distance).

#### Réponses de Mme CHAZAL (Secrétaire Générale)

Par rapport au mépris évoqué, elle indique que nous sommes reçus avec écoute et respect.

Concernant le budget de l'éducation nationale, il est en augmentation dans la fonction publique d'état.

La priorité va vers plus de postes dans le 1<sup>er</sup> degré.

Pour la prime d'équipement, elle représente un budget important par rapport au nombre de bénéficiaires.

Pour la prime Rep+, ni la rectrice, ni la secrétaire générale ne peuvent créer de primes.

Pour le métier d'AED, il était destiné à ouvrir le parcours professionnel, poursuivre des études en parallèle et passer des concours.

Pour les AESH, c'est différent, ils sont titulaires d'un contrat de 3 ans et leur grille de salaire a été revue en janvier pour s'aligner sur le SMIC.

Les plans de relance ne sont pas là pour une augmentation de postes. Ce sont des crédits de fonctionnement pour améliorer les conditions d'accueil (Construction écologique, internat d'excellence).

Pour la loi 4D sur la décentralisation, le calendrier parlementaire n'est pas fixé. C'est un projet de réforme pour les infirmières et médecins scolaires.

#### Réponses de Mr Michel (Directeur de Cabinet)

Il précise que le cabinet fait une remontée systématique du compte rendu pour que le ministère soit informé.

Pour le statut d'AED, il nécessite de la flexibilité. Au départ, il servait juste d'appui financier pour continuer les études.

Pour le protocole sanitaire, il confirme que les établissements sont les lieux où il y a le moins de contamination. Moins de risque qu'à l'extérieur.

Sur le sujet des menaces et agressions, il renvoie le problème aux chefs d'établissement ; c'est à eux de gérer, jusqu'à accompagner à porter plainte. Faire appel à la protection fonctionnelle. Il existe un protocole, une feuille de route en cas d'agression.